

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JANVIER 2022

Présents : Xavier Adam – Julien Belland - Viridiana Bouchardon - Emmanuelle Bringuier – Isabelle Caillaud - Lionel Chappellaz - Aurore Chaudet – Anne Chovet - Alexandra Cochet - Nicolas Perier - Nathalie Strippoli - Yves Vacle

Excusés : Marielle Birgy-Robin - Jérôme Lemaire - Stéphane Strippoli

Pouvoirs : Marielle Birgy-Robin à Alexandra Cochet - Jérôme Lemaire à Lionel Chappellaz - Stéphane Strippoli à Nathalie Strippoli

La séance est ouverte à 20h10.

Madame Aurore Chaudet est désignée comme secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2021

Le compte-rendu du conseil municipal du 1^{er} décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Délibération convention ADS CCPA :

Monsieur le Maire rappelle que l'instruction des autorisations d'urbanisme en son nom est assurée depuis 2014 par le service instructeur mis à disposition par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

Il rappelle aussi, que vu la complexité de l'instruction des autorisations du droits des sols, la commune n'est pas en mesure de se passer d'un tel service.

De ce fait il a été signé en 2014 une convention qui a pour objet de définir les modalités de mise à disposition du service instructeur de la CCPA au profit de la Commune.

Du fait de toutes les évolutions depuis cette date, en particulier technologiques, il est aujourd'hui nécessaire de mettre à jour la convention.

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de la convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve cette convention et autorise le Maire à la signer.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération approbation PEDT

Madame Alexandra Plattet rappelle que le Projet éducatif de territoire (PEDT) est un outil de collaboration locale rassemblant la communauté éducative autour de valeurs, d'objectifs et d'actions, en matière d'éducation, pour offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité.

Elle rappelle que le dernier PEDT a été accepté par la délibération n° 202106004 du 2 juin 2021 et explique qu'il doit être modifié pour y apporter des précisions sur les objectifs éducatifs.

Madame Alexandra Plattet présente donc le nouveau PEDT, travaillé en commission en lien avec la directrice de l'école et annexé à cette délibération.

Elle demande au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer ce PEDT conjointement avec la caisse d'allocations familiales de l'Ain (CAF) et la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN).

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le PEDT conjointement avec la CAF et la DSDEN.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération délégation de signature permis d'aménager Jérôme Lemaire

Mr le Maire explique que le service instructeur de la CCPA demande à ce que chaque fois qu'un adjoint dépose une demande d'autorisation du droit des sols, un membre du conseil soit désigné par délibération pour signer l'arrêté correspondant, et ce afin qu'il n'y ait aucun doute sur la probité de ce document.

Mr Jérôme Lemaire ayant déposé une demande de permis d'aménager pour un projet route du Trolliet, il est donc nécessaire de désigner le signataire de l'arrêté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne monsieur Nicolas Perier pour signer l'arrêté correspondant au permis d'aménager PA00136621A0002.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération classement des voies communales

Monsieur Yves Vacle rappelle que le dernier tableau de classement des voies communales a été voté par délibération n° 202112006 du 1^{er} décembre 2021.

Cependant des modifications doivent y être apportées au niveau des places publiques qui étaient comptabilisées en surface et non en longueur, ainsi :

- La Place de la Fontaine = 25 mètres
- La Place du Lavoir = 38 mètres
- La Place Saint Sylvestre = 98 mètres
- La Place Alphonse Martelain = 47 mètres

La totalité des voies (chemin, rue et places publiques) est donc de 11 516 mètres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ce nouveau tableau de classement des voies communales et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération adhésion à la plateforme de dématérialisation par le Centre de Gestion

Monsieur le Maire, informe les membres du conseil municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain propose aux collectivités un accompagnement dans la mise en œuvre du processus de dématérialisation.

Le CDG01 propose par convention, pour le compte de la collectivité cosignataire, un ensemble de prestations destiné à mutualiser les frais d'installation et de fonctionnement d'outils de dématérialisation de certains documents administratifs :

- La télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (dispositif ACTES) :

Ce dispositif consiste en l'envoi à la Préfecture ou sous-Préfecture des actes transmissibles par voie électronique, via une application sécurisée. Il s'agit d'une démarche volontaire de modernisation administrative de la collectivité. L'accompagnement du Centre de gestion est conduit en concertation avec les services préfectoraux départementaux, et environ 260 collectivités bénéficient déjà de cet accompagnement du Centre de gestion de l'Ain.

- La dématérialisation de la comptabilité publique (Protocole d'Echanges Standard – PES V2) :
Ce dispositif concerne les échanges de documents entre les ordonnateurs et les comptables. La dématérialisation des pièces jointes et la procédure de signature électronique sont mises en œuvre selon un calendrier défini avec les trésoriers.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention du CDG01 qui doit être renouvelée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention et toutes pièces s'y rapportant.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération ouverture de crédits d'investissement 2022 budget principal :

Madame Aurore Chaudet informe le Conseil Municipal que préalablement au vote du budget primitif 2022, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2021.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif et de pouvoir faire face à une dépense imprévue et urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L162-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts souscrits au budget 2021, à savoir :

21. immobilisations corporelles = 1 653 300.00 €
25 % de 1 653 300.00 = 413 000.00 €

La répartition s'établira comme suit :

21312. Bâtiment scolaire :	348 000.00 €
21318. Autres bâtiments publics :	10 000 €
2152. Installations de voirie :	30 000 €
21568. Autre matériel et outillage :	1 000 €
2183. Matériel de bureau et informatique :	5 000 €
2184. Mobilier :	19 000 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération ouverture de crédits d'investissement 2022 budget eau et assainissement

Madame Aurore Chaudet informe le Conseil Municipal que préalablement au vote du budget primitif 2022, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2021.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'eau et de l'assainissement et de pouvoir faire face à une dépense imprévue et urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L162-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts souscrits au budget 2021 de l'eau et de l'assainissement, à savoir :

21. immobilisations corporelles = 156 974.53 €
25 % de 156 974.53 = 39 243.63 €

La répartition s'établira comme suit :

21532. Réseau d'assainissement :	10 243.63 €
21562. Service d'assainissement :	29 000.00 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

Présentation des DIA :

Monsieur le Maire fait la présentation des déclarations d'intention d'aliéner reçues depuis le dernier conseil municipal.

Point sur les commissions :

Commission finances :

Madame Aurore Chaudet attend les projets chiffrés de chaque commission pour prévoir le budget 2022.

2 réunions sont prévues dont 1 avec la commission eau et assainissement pour étudier le bilan des dépenses 2021.

Commission scolaire et commission CALM :

Madame Alexandra Cochet explique qu'un agent qui travaille à l'école et au CALM est en arrêt maladie cette semaine, son remplacement a été assuré.

Il faudra toutefois rechercher des remplaçants bénévoles parmi les retraités.

Madame Alexandra Cochet annonce qu'il y aurait 20 000 € de budget à prévoir pour 2022, ceci étant dû à l'augmentation du nombre d'enfants inscrits.

Monsieur le Maire fait part de la demande de Madame la Maire de Chazey d'une participation financière à leur association qui gère le centre de loisirs car il accueille beaucoup d'enfants de Sainte-Julie : cette demande sera étudiée en commission.

Commission eau et assainissement :

Monsieur Julien Belland explique que des pièces de la station d'épuration ont été changées, d'autres sont à prévoir pour un budget assez conséquent, il explique également que la DDT demande que la station d'épuration soit remplacée avant 2026.

Commission voirie :

Monsieur Julien Belland explique que la bande de terrain constructible appartenant à la commune rue Voltaire, pourrait être vendue en 4 parcelles de 400 m².

Cela nécessiterait de décaler la route (montant des travaux estimé à 149 000€).

Ce projet pourrait voir le jour en 2022.

Madame Aurore Chaudet demande s'il est possible de matérialiser des piétons sur le passage piétonnier pour que les gens comprennent que la priorité leur est donnée et voir ce qu'il est possible de faire pour les voitures qui coupent à travers l'intersection de la rue du centre et de la rue de la mairie.

Monsieur le Maire signale que les 2 panneaux de la Plaine Robert sont cassés.

Monsieur Yves Vacle et Monsieur Julien Belland expliquent qu'ils attendent la réception des panneaux qui ont été commandés.

Commission bâtiment

Monsieur Julien Belland rappelle les travaux prévus pour 2022 : réparation des chéneaux et du toit de l'église, du four communal ainsi que le garage municipal.

Commission environnement :

Madame Nathalie Strippoli explique qu'il y a eu un bon retour des questionnaires sur la mobilité. Une fois que tout sera dépouillé, le compte rendu sera présenté lors d'un conseil municipal.

Monsieur le Maire explique que la CCPA n'a pas prévu de pistes cyclables sur Sainte-Julie, ils ont priorisé les accès aux gares et aux plus grosses villes.

Commission information communication :

Madame Nathalie Strippoli explique que des sociétés ont été rencontrées pour le remplacement du panneau lumineux dont le contrat se termine vers le milieu de l'année.

Commission fêtes et cérémonies :

Monsieur le Maire explique que les vœux du Maire sont annulés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.